

## **Mobilisation des transferts intergouvernementaux et dépenses des collectivités locales au Cameroun : cas de la ville de Douala**

### **Intergovernmental transfers mobilization and local expenditure in the Douala city council in Cameroon**

**NKWENKA NYANDA Patrick Geoffroy**

Docteur en Sciences Economiques,  
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,  
Université de Dschang,  
Laboratoire de Recherche en Economie et Management (LAREMA),  
CAMEROUN,  
**pnkwenka@yahoo.fr**

**SONWA DONGUE Ghislain Hervé**

Docteur en Sciences Economiques,  
Faculté des Sciences Economiques et de Gestion,  
Université de Dschang,  
Laboratoire de Recherche en Economie et Management (LAREMA),  
CAMEROUN,  
**hervesonwa@yahoo.fr**

**Date de soumission** : 27/01/2020

**Date d'acceptation** : 09/03/2020

**Pour citer cet article** :

NKWENKA NYANDA P-G. & SONWA DONGUE G-H (2020) « Mobilisation des transferts intergouvernementaux et dépenses des collectivités locales au Cameroun : cas de la ville de Douala », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 4 Numéro 2 » pp : 94 - 113

**Digital Object Identifier** : <https://doi.org/10.5281/zenodo.3735372>

## Résumé

Pour l'heure, les ressources propres des collectivités locales, dont la mobilisation ne dépend pas des autorités publiques centrales, sont très faibles au Cameroun. Par conséquent, les transferts financiers de l'Etat se positionnent comme une source fondamentale de revenus pour les collectivités locales. L'objectif de ce papier est de déterminer la contribution des transferts intergouvernementaux à la croissance des dépenses des collectivités locales de la ville de Douala. La méthode des moindres carrés ordinaires a permis d'estimer un modèle à effets individuels fixes à partir des données de panel de six collectivités locales sur la période 2011-2015. Lorsque la fiscalité partagée et la fiscalité de péréquation varient d'une unité, les dépenses des collectivités locales varient de 163.69% et 13.65%, respectivement. Les transferts intergouvernementaux favorisent donc la croissance des dépenses des collectivités locales. L'Etat et les collectivités locales devraient mettre sur pied des mécanismes de transferts intergouvernementaux efficaces afin d'améliorer les recettes budgétaires locales. L'Etat pourrait donc augmenter la part de son budget qu'elle accorde aux collectivités locales.

**Mots clés :** Transferts intergouvernementaux ; Dépenses ; Collectivités locales ; Douala ; Cameroun.

## Abstract

For the time being, the local government' own resources, whose mobilization does not depend on the central public authorities, are very low in Cameroon. Consequently, financial transfers from the State are positioned as a fundamental source of revenue for local government. The objective of this paper is to determine the contribution of intergovernmental transfers to the Douala city council expenditures. The ordinary least squares method has been used to estimate an individual fixed effect model from the panel data of the six local government making up the Douala city council over the period going from 2011-2015. When the shared taxation and the equalization taxation vary from a unit, the local government expenditures vary from 163.69% and 13.65%, respectively. The intergovernmental transfers therefore encourage the Douala city council expenditures. The State and local governments should establish efficient intergovernmental transfer mechanisms to improve local budget revenues. The state could therefore increase the share of its budget that it allocates to local government.

**Keywords:** Intergovernmental transfers; Expenditures; Local governments; Douala; Cameroon.

## Introduction

La décentralisation apparaît dans de nombreux pays d'Afrique au début des années 1990, à la suite des régimes autoritaires et centralisés. Elle se matérialise par la création des collectivités locales dirigées par des élus locaux (Yatta, 2009). La remise en cause du monopole des gouvernements centraux en matière de prise de décisions justifie l'attention accordée à la décentralisation (Nkwenka *et al.*, 2019). Dans le monde occidental, la décentralisation constitue un outil efficace de réorganisation du gouvernement en vue de la prestation des services publics économiques à l'ère de l'Etat post-providence (Bennet, 1990 ; Chambas, 2005). Aussi, les pays en voie de développement se tournent vers la décentralisation pour échapper aux écueils d'une gestion inefficace et assurer la stabilité macroéconomique (Bird & Vaillancourt, 1999). La responsabilité de la satisfaction des besoins de la population incombe aux différentes institutions publiques (Hassani & El Moussali, 2020).

Le regain d'intérêt pour la décentralisation provient de la théorie du fédéralisme financier qui est développée pour la première fois par Hayek (1945). Selon ce dernier, le gouvernement local serait mieux placé que le gouvernement central pour procurer plus efficacement des biens publics à ses résidents. Dans cette logique, Bahl et Shyam (1986), Oates (1993), Shah (1994), Bird et Vaillancourt (1999) montrent que la décentralisation fiscale est une mesure nécessaire pour baisser le déficit budgétaire et accroître l'efficacité du secteur public.

A partir d'un échantillon de pays en développement (Amérique latine et Asie), Fukasaku et De Mello (1993) ont montré que la décentralisation fiscale a un impact positif sur la situation budgétaire lorsque les dépenses locales sont entièrement financées par les ressources locales.

De même, Atsushi (2004), à partir d'un modèle de croissance endogène et de données de la période 1997-2001, montre l'impact positif de la décentralisation fiscale sur la croissance économique. En effet, plus la part des dépenses publiques mises en œuvre par les collectivités locales est importante, plus la croissance du Produit Intérieur Brut par habitant est élevée.

Toutefois, Xie *et al.* (1999) et Zang et Zou (1999) montrent un lien négatif important entre la décentralisation fiscale et la croissance économique. Selon ces derniers, le transfert de responsabilités de dépenses aux collectivités locales n'est pas compensé par une réduction proportionnelle des dépenses de l'Etat. De ce fait, le transfert de ressources aux collectivités locales pourrait avoir privé l'Etat des ressources importantes.

Davoodi et Heng-fu (1997) mettent aussi en lumière une relation négative entre la décentralisation fiscale et la croissance économique. Une augmentation de 10% du niveau de décentralisation fiscale se traduit par une baisse de 0,7% du taux de croissance économique pour l'ensemble des pays et de 0,8% pour les pays en développement. Selon ces derniers, la décentralisation fiscale déprofessionnalise les décisions techniques délicates. Aussi, la décentralisation fiscale se traduit dans ces pays par la non articulation entre les politiques nationales et locales, engendrant ainsi un manque de complémentarité et au pire un gaspillage de ressources dans les actions souvent contradictoires.

La divergence des résultats des travaux empiriques susmentionnés montre qu'il n'y a pas d'unanimité sur l'effet positif de la décentralisation fiscale sur la croissance économique ; d'où la nécessité de réexaminer l'effet socioéconomique de la décentralisation fiscale dans les pays en développement, notamment au Cameroun où le transfert des compétences aux collectivités locales par l'Etat se fait progressivement.

Au Cameroun, la décentralisation est perceptible à travers la loi n°2004/017 portant orientation de la décentralisation. Cette dernière se définit comme le transfert par l'Etat aux collectivités locales de compétences particulières et de moyens appropriés (Yatta, 2009).

S'il est vrai que la décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local, il demeure que les collectivités locales sont confrontées à la modicité de leurs ressources. Le problème majeur qui se pose, est, sans aucun doute, celui de la mobilisation des ressources financières pour le développement desdites collectivités. Ceci justifie la mise en œuvre de la décentralisation fiscale qui se définit comme la répartition des ressources publiques et l'organisation des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales (Yatta, 2009). Ce concept englobe la définition d'un champ de ressources propres aux collectivités locales (fiscalité<sup>1</sup> propre), l'identification d'un champ de ressources partagées entre l'Etat et les collectivités locales (fiscalité partagée), les transferts de ressources de l'Etat aux collectivités locales (fiscalité de péréquation) et l'emprunt. L'autonomie financière des collectivités locales est donc axée sur leur capacité à maîtriser leurs ressources fiscales ; les subventions et

---

<sup>1</sup> La fiscalité s'entend comme un système de prélèvement des impôts et taxes autorisés par la loi au profit de l'Etat et des collectivités locales. Au Cameroun, elle relève de la loi à travers les textes suivant : la constitution du 18 janvier 1996 ; le Code Général des Impôts ; la loi n°74/23 du 5 décembre 1974 et ses textes modificatifs subséquents.

l'emprunt étant des ressources étrangères (Yatta, 2009). Autrement dit, les collectivités locales ne peuvent jouir de leur autonomie financière que grâce à la fiscalité locale qui constitue un élément déterminant de leurs ressources.

Le budget communal étant tributaire des recettes fiscales, il s'avère nécessaire que la fiscalité locale assure la couverture des dépenses publiques communales. Les communes doivent compter sur elles-mêmes pour résoudre l'épineuse question de la mobilisation des moyens financiers indispensables à leur développement en mettant un accent particulier sur la fiscalité locale, l'objectif étant de se prendre en charge elles-mêmes.

Pour l'heure, les ressources locales propres, dont la mobilisation ne dépend pas des autorités publiques centrales, sont très faibles au Cameroun. Elles représentent moins de 1% du Produit Intérieur Brut (Chambas *et al.*, 2009), et leur part dans les recettes publiques globales varie entre 2% et 7% (Nkwenka, 2012). En outre, les ressources locales propres apparaissent fortement instables et concentrées au profit des grandes agglomérations urbaines (Clémence, 2009). Par conséquent, les transferts financiers de l'Etat resteront une source fondamentale de revenus pour les collectivités locales pour une période significative (Clémence, 2009). Le succès de la décentralisation au Cameroun dépendrait donc en grande partie de la qualité des systèmes de transferts intergouvernementaux mis en place par l'Etat. Pourtant les transferts financiers ne représentent qu'une part infime du budget de l'Etat au Cameroun et sont encore trop souvent irréguliers et non transparents (Nkwenka, 2012). Ce constat suscite l'interrogation suivante : comment les transferts intergouvernementaux influencent-ils les dépenses des collectivités locales camerounaises, notamment celles de la ville de Douala ?

Le Cameroun compte plus de 350 collectivités locales. Toutefois, cette étude s'intéresse essentiellement aux six collectivités locales de la ville de Douala, non seulement parce qu'il s'agit d'une étude de cas, mais aussi à cause des caractéristiques socioéconomiques de ladite ville (Douala est la capitale économique et la plus grande ville du Cameroun ; elle compte environ 120 quartiers répartis en six collectivités locales), et de la disponibilité des données exploitables.

Cette étude vise, dans la mesure des informations et des données disponibles, à déterminer la contribution des transferts intergouvernementaux à la croissance des dépenses des collectivités locales de la ville de Douala. Ce faisant, elle comble une lacune dans la littérature

qui s'est rarement consacrée à l'analyse des transferts intergouvernementaux dans le cadre de la décentralisation fiscale en Afrique subsaharienne (Yatta, 2009).

Le présent papier est structuré en trois parties. La section 1 présente les fondements des transferts intergouvernementaux dans le cadre de la décentralisation. La section 2 expose la démarche méthodologique de l'étude. La section 3 est consacrée à l'analyse des résultats obtenus.

## **1. Fondements des transferts intergouvernementaux**

Le choix des mécanismes de transferts intergouvernementaux dépend des objectifs à atteindre. En fait, il n'existe pas de système unique de transfert puisque chaque Etat peut se fixer des objectifs différents et présenter des caractéristiques qui lui sont propres. Ainsi, la plupart des pays en développement ont recours à une combinaison de divers mécanismes de transfert. Après un bref rappel des objectifs des transferts intergouvernementaux, cette section présente les spécificités du système de transferts intergouvernementaux au Cameroun.

### **1.1. Objectifs des transferts**

Le premier motif des transferts intergouvernementaux est d'équilibrer les budgets des collectivités locales (Clémence, 2009). Dans les pays en développement, le déséquilibre vertical est très important dans la mesure où les ressources propres des collectivités locales sont très faibles. En effet, les ressources locales propres représentent dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne moins de 1% du Produit Intérieur Brut (Chambas *et al.*, 2009). Ainsi, les collectivités locales n'ont pas un niveau de ressources propres leur permettant de mener à bien les nombreuses compétences, porteuses de lourdes charges financières, qui leur sont transférées (Yatta, 2009).

Le second objectif des transferts intergouvernementaux est la péréquation (Clémence, 2009). Elle vise à réduire les disparités excessives de ressources entre les collectivités locales. Cette disparité est d'autant plus grande dans les pays en développement qu'elle est étroitement liée à l'urbanisation. Dans ces pays, on observe une concentration des ressources locales propres au profit des plus grandes agglomérations urbaines. De ce fait, l'offre de biens publics locaux financés sur ressources internes tend à aggraver les inégalités au profit des grandes collectivités locales urbaines. La prise en compte des indicateurs de péréquation dans les

transferts peut se faire de plusieurs manières. Par exemple, les collectivités les moins peuplées ou les plus pauvres sont privilégiées. Dans certains pays, ce sont les collectivités locales dont le niveau de ressources est inférieur à un seuil donné qui sont éligibles (le Bénin par exemple). Certains pays privilégient le niveau d'équipement des collectivités locales (la Mauritanie par exemple). Ainsi, la Mauritanie tient compte du gap d'infrastructures afin de réduire les disparités d'équipement entre les collectivités locales.

La troisième justification des transferts est l'internalisation des externalités (Clémence, 2009). Internaliser une externalité demande de modifier les incitations de manière à ce que les individus prennent en compte les effets externes de leurs actions. Certaines collectivités locales en raison de leur manque de moyens budgétaires peuvent être incitées à ne pas fournir la quantité de services sociaux de base qui serait souhaitable au niveau national (Zaoujal & Outtaj, 2019). Une telle situation est fréquente au Cameroun en raison de la faiblesse des moyens financiers des collectivités locales (Finken, 1996). La difficulté est particulièrement accrue en milieu rural. Des transferts conditionnels de l'Etat central sont alors nécessaires pour pallier cette difficulté et permettre une offre minimale de services publics. Toutefois, aucun pays d'Afrique francophone ne semble avoir mis en place de subventions conditionnelles à la prestation de certains services (Clémence, 2009).

Enfin, les transferts peuvent chercher à améliorer les performances des collectivités locales en matière de gestion interne et de prélèvement des ressources propres (Clémence, 2009). Ainsi, la répartition des fonds se fait en fonction des performances des collectivités locales (c'est le cas du Sénégal).

## **1.2. Spécificités des transferts**

La révision constitutionnelle de 1996 qui fait du Cameroun un Etat unitaire décentralisé introduit deux niveaux de décentralisation : la commune et la région. Les lois sur la décentralisation de 2004 consacrent l'autonomie juridique et financière des collectivités territoriales décentralisées, le droit des populations d'élire les membres des organes délibérants et exécutifs de ces collectivités locales et le transfert explicite de certaines compétences par l'Etat dans les domaines économique et social en particulier. Néanmoins, la loi prévoit que les compétences ainsi transférées ne sont pas exclusives : elles sont exercées de manière concurrente par l'Etat et les collectivités locales (Clémence, 2009).

Trois grandes catégories de recettes fiscales constituent les ressources des collectivités locales camerounaises : les recettes fiscales en gestion propre, les recettes fiscales en gestion partagée et les recettes fiscales de péréquation (Clémence, 2009). Les deux dernières catégories constituent les transferts intergouvernementaux.

Concernant la fiscalité partagée, les Centimes Additionnels Communaux (CAC) sont une taxe calculée comme majoration sur le principal de certains impôts de l'Etat tels que l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe foncière (TF) et la taxe sur les jeux de hasard et divertissement (TJH). Les CAC sont recouverts par le réseau comptable de la Direction Générale des Impôts (DGI) et centralisés par les comptables du Trésor qui les reversent au Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Communale (FEICOM<sup>2</sup>). Le FEICOM procède à la répartition finale des CAC. D'après le décret 98/263/PM du 12 août 1998, les CAC sont répartis comme suit : 70% sont versés aux communes, 10% sont versés à l'Etat pour servir à la couverture des charges publiques et 20% reviennent au FEICOM. La part communale est répartie comme suit : 20% à la ville de Douala, 40% à la ville de Yaoundé et 36% aux autres communes, les 4% restants sont retenus dans un compte spécial du FEICOM. Ainsi, la répartition est faite au prorata de la population. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation qui tente de corriger les disparités liées au développement économique des communes (les 3/4 des CAC sont perçus à Douala). Les CAC, représentant en moyenne 20% des recettes budgétaires des communes, constituent la plus importante source de recettes pour les communes (Clémence, 2009). Cependant, un audit demandé par la France a mis à jour que le FEICOM était très corrompu. En effet, ce dernier n'a pas reversé aux communes la part qui leur était due afin de conserver 40% du montant total des CAC (Clémence, 2009). En plus, l'allocation des ressources entre les collectivités locales ne reposait pas sur des critères objectifs et équitables (Clémence, 2009). A titre d'exemple, la commune d'Ambam dont était originaire le Directeur général du FEICOM a reçu beaucoup plus que la part qui lui revenait. De manière générale, les collectivités locales du Centre et du Sud ont, à elles seules, absorbé 51.5% des concours financiers alors qu'elles ne représentent que 1/5ème de la population nationale. Suite à cette affaire, le FEICOM a été restructuré en 2006 (Clémence, 2009).

---

<sup>2</sup> Le FEICOM est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Sa tutelle technique est assurée par le Ministère de l'Administration Territoriale et le Ministère de la Décentralisation. Sa tutelle financière est assurée par le Ministère de l'Economie et le Ministère des Finances. Un seul représentant de l'association des communes est membre du conseil d'administration.



Pour l'heure, il n'existe pas un système de subvention global au Cameroun. Certes, il existe dans les budgets des communes une ligne dite « subventions et avances allouées par l'Etat ». Ceci dit, subventions et avances sont deux catégories distinctes de ressources locales. Leur confusion en la matière ne permet pas d'identifier les prêts des allocations non remboursables. En outre, les montants sont peu consistants (environ 1% du budget) et ne correspondent à aucune ressource précise (Clémence, 2009). La loi dispose que les communes urbaines d'arrondissement doivent recevoir annuellement de la part de la communauté urbaine une subvention globale de fonctionnement dont les modalités de calcul seront fixées par décret. Ce décret est toujours attendu. Par ailleurs, l'Etat intervient financièrement pour soutenir les efforts d'investissement des communes. Mais cette intervention n'est ni systématique ni régulière.

Il semble que l'Etat veuille réformer le système de subventions aux collectivités locales. La loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 stipule que les collectivités locales perçoivent de l'Etat des dotations et des subventions pour l'accomplissement de leur mission. La dotation générale de fonctionnement est allouée aux communes d'arrondissement. Les modalités de reversement de cette dotation sont fixées par voie réglementaire. La dotation générale de la décentralisation est destinée à son financement partiel. La loi de finances doit fixer chaque année, sur proposition du gouvernement, la fraction des recettes de l'Etat à affecter à cette dotation. Les modalités de répartition et de reversement sont fixées par texte réglementaire (Clémence, 2009).

## **2. Démarche méthodologique**

Cette section est consacrée à la présentation des données (nature et sources), la spécification du modèle économétrique et la description de la méthode d'estimation dudit modèle.

### **2.1. Nature et sources de données**

Cette étude s'intéresse aux six collectivités locales de la ville de Douala. Les données exploitées sont quantitatives, annuelles et de source secondaire. Elles proviennent du « Rapport de synthèse de 2015 » de la Communauté urbaine de Douala et des comptes administratifs de 2011 à 2015 desdites collectivités. Le choix de cette période d'étude

s'explique par la disponibilité des données et l'entrée en vigueur de la loi (promulguée en 2009) fixant régime financier des collectivités locales camerounaises.

## 2.2. Modèle empirique

Le modèle empirique provient des travaux de Cuong (2009). L'équation à estimer se présente ainsi :

$$DEL_{it} = \alpha_0 + \alpha_1 PRO_{it} + \alpha_2 PAR_{it} + \alpha_3 PER_{it} + \alpha_4 EPT_{it} + \alpha_5 PLT_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

$\varepsilon_{it}$  est le terme d'erreur ;  $i$  ( $i = 1, 2, 3, 4, 5, 6$ ) et  $t$  ( $t = 1, 2, 3, 4, 5$ ) représentent respectivement l'indice de la collectivité locale et celui de l'année ;  $\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2, \alpha_3, \alpha_4$  et  $\alpha_5$  sont les paramètres à estimer.

La variable expliquée est DEL (dépenses locales par habitant). Les variables explicatives sont PRO (fiscalité propre), PAR (fiscalité partagée), PER (fiscalité de péréquation), EPT (emprunt) et PLT (taille de la population).

Le tableau 1 récapitule les variables du modèle.

**Tableau 1 : Présentation des variables du modèle**

Variabiles	Abréviations	Mesures
Dépenses locales par habitant	DEL	Somme des dépenses communales / Population totale de la commune
Fiscalité propre	PRO	Somme des impôts et taxes propres de la commune
Fiscalité partagée	PAR	Somme des impôts et taxes partagés de la commune
Fiscalité de péréquation	PER	Somme des subsides provenant de l'Etat et du FEICOM
Emprunt	EPT	Somme des emprunts provenant du secteur financier
Taille de la population	PLT	Somme des individus de la commune

*Source : Elaboré par les auteurs, d'après la littérature (Yatta, 2009)*

PAR (fiscalité partagée) et PER (fiscalité de péréquation) représentent les variables d'intérêt de l'étude dans l'équation 1. En effet, les transferts intergouvernementaux au Cameroun ont deux principales composantes : les ressources fiscales en gestion partagée et les ressources fiscales de péréquation.

Le tableau 2 présente les signes attendus des variables.

*Tableau 2 : Signes attendus des variables explicatives*

<b>Variables explicatives</b>	<b>PRO</b>	<b>PAR</b>	<b>PER</b>	<b>EPT</b>	<b>PLT</b>
<b>Signes attendus</b>	+	+	+	+	+

*Source : Elaboré par les auteurs, d'après la littérature (Cuong, 2009)*

Les recettes des collectivités locales (fiscalité propre, fiscalité partagée, fiscalité de péréquation et emprunt) représentent les fonds collectés (auprès des individus de la collectivité locale, de l'Etat, du FEICOM et du système financier) pour financer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il s'en suit qu'une augmentation des recettes devrait entraîner celle des dépenses. Par ailleurs, les recettes des collectivités locales sont collectées auprès de leur population ; en conséquence, la croissance démographique devrait entraîner celle des recettes.

## **2.3. Méthode d'estimation**

L'estimation du modèle empirique de cette étude se fera par la méthode Within/Between. Auparavant, les tests statistiques permettront de valider ledit modèle.

### **2.3.1. Description**

Ce papier privilégie la prise en compte de l'hétérogénéité du panel à travers l'usage de la méthode d'estimation Within/Between du modèle de panel à effets individuels. Le recours à cette méthode est nécessaire dans la mesure où l'augmentation des dépenses locales s'expliquerait par des facteurs structurels et conjoncturels propres à chaque collectivité locale.

En fixant un individu observé (une collectivité locale), la série chronologique ou la coupe longitudinale le concernant est obtenue. Si c'est la période examinée qui est fixée, une coupe transversale ou instantanée pour l'ensemble des individus est obtenue. Un modèle à effets individuels fixes est estimé. L'hypothèse de base de ce modèle est que l'hétérogénéité des comportements est modélisée par un effet individuel. Il s'agit donc d'un modèle avec une variable muette individuelle. Par conséquent, ce modèle ressort la variabilité intra-individuelle (estimation Within). Si les perturbations aléatoires croisées satisfont aux hypothèses classiques des Moindres Carrés Ordinaires (MCO), c'est-à-dire, centrées, homoscedastiques,

indépendantes et normales, alors l'estimation par les MCO est optimale (Sevestre, 2002).

Ensuite, un modèle à effets individuels aléatoires est estimé. Ici, l'effet individuel n'est plus un paramètre fixe à estimer mais une variable aléatoire non observable. Ce modèle ressort la variabilité inter-individuelle (estimation Between). L'estimation de ce modèle procède par deux étapes : la première consiste à estimer les composantes de la variance de l'aléa et la deuxième consiste à utiliser le résultat de ces estimations pour estimer le modèle par la méthode des Moindres Carrés Généralisés (MCG), la structure de la variance des résidus étant approximativement connue.

### 2.3.2. Tests de validation

Il s'agit des tests de présence des effets individuels de Fisher, d'hétéroscédasticité de Breusch-Pagan, d'autocorrélation de Wald et d'Hausman.

#### ➤ Test de présence des effets individuels de Fisher

Ce test est utilisé pour discriminer le modèle à effet individuel et le modèle sans effet individuel. Concrètement, l'objectif est de déterminer si le modèle théorique étudié est parfaitement identique pour toutes les collectivités locales, ou au contraire s'il existe des spécificités propres à chaque collectivité locale.

Le logiciel STATA 10 permet de calculer deux statistiques de Fisher. La première teste la significativité conjointe des variables explicatives, tandis que la seconde teste la significativité conjointe des effets individuels fixes introduits. Une p-value inférieure au seuil de signification  $\alpha$  (5%) traduit la présence d'effets individuels spécifiques.

#### ➤ Test d'hétéroscédasticité de Breusch-Pagan

Le test de Breusch-Pagan est utilisé pour détecter la présence d'hétéroscédasticité. L'hypothèse nulle ( $H_0$ ) est celle de l'homoscédasticité, tandis que l'hypothèse alternative ( $H_1$ ) est celle de l'hétéroscédasticité. Si la p-value est inférieure au seuil de signification  $\alpha$  (5%), on rejette  $H_0$  et il y a hétéroscédasticité.

### ➤ Test d'autocorrélation de Wald

Le test d'autocorrélation de Wald permet de détecter la présence d'autocorrélation des résidus. Les hypothèses à tester sont :

- $H_0$  : il n'y a pas d'autocorrélation des résidus,
- $H_1$  : il y'a autocorrélation des résidus.

Si la p-value est inférieure au seuil de signification  $\alpha$  (5%),  $H_1$  est acceptée.

### ➤ Test d'Hausman

Le test d'Hausman permet de choisir entre le modèle à effets individuels fixes et le modèle à effets individuels aléatoires. Ce test permet de déterminer si les coefficients des deux estimations (Within et Between) sont statistiquement différents. Les hypothèses à tester sont les suivantes :

- $H_0$  : les coefficients des deux estimations ne sont pas statistiquement différents,
- $H_1$  : les coefficients des deux estimations sont statistiquement différents.

Si la p-value est supérieure au seuil de signification  $\alpha$  (5%), on accepte l'hypothèse nulle ( $H_0$ ). Le modèle à effets individuels aléatoires est donc le plus approprié. Dans le cas contraire, le modèle à effets individuels fixes est plus adapté.

Ces quatre tests permettent de vérifier si les conditions statistiques d'estimation des paramètres des modèles par la méthode choisie sont remplies.

**Tableau 3 : Synthèse des résultats des tests de validation du modèle**

Test	Observation (p-value)	Conclusion
Test de détection des effets individuels	Prob > F = 0,0000 < 5%	Il y a présence des effets individuels
Test de Wald	Prob > chi2 = 0,0535 > 5%	Les erreurs ne sont pas autocorrélées
Test de Breusch-Pagan	Prob > F = 0,0000 < 5%	Les erreurs sont hétéroscédastiques
Test d'Hausman	Prob > chi2 = 0,0000 < 5%	Le modèle à effets individuels fixes est approprié

Source : Elaboré par les auteurs à partir du logiciel STATA 10 (période 2011-2015)

Le tableau 3 montre que le panel est hétérogène puisqu'il y a présence des effets individuels (Prob > F = 0,0000 < 5%). En plus, le modèle à effets individuels fixes est approprié, au

regard du résultat du test d'Hausman. Ce modèle souffre du problème d'hétéroscédasticité des erreurs qui est corrigé par la méthode d'Eiker-White (ajout de l'option « robuste » dans STATA 10). Le modèle sera donc estimé par la méthode des MCO.

### 3. Analyse des résultats

Le tableau suivant présente les résultats de l'estimation du modèle.

**Tableau 4 : Résultats de l'estimation du modèle**

Variable	Coefficient	Ecart-type	t	t (P >  t )	Degré de significativité
PRO	1,046533	0,004876	214,60	0.000	1%
PAR	1,636941	0,083111	19,70	0.000	1%
PER	0,136529	0,002023	67,47	0.000	1%
EPT	-0,767521	0,027649	-27,76	0.000	1%
PLT	-0,334051	0,057390	-5,82	0.000	1%
R <sup>2</sup> within = 0,9998			Nombre d'observations = 30		
R <sup>2</sup> between = 0,9989			Nombre d'individus "i" = 6		
R <sup>2</sup> overall = 0,9989			Nombre d'années "t" = 5		
			Prob > F = 0,0000		

Source : Elaboré par les auteurs à partir du logiciel STATA 10 (période 2011-2015)

Le R<sup>2</sup> Between (0,9989) montre la contribution des effets fixes au modèle, ce qui signifie que le modèle est expliqué à 99.89% par les effets fixes. Le R<sup>2</sup> Within met en relief la variation intra-individu de la variable dépendante, expliquée par celle des variables explicatives. Dans le modèle à effets individuels fixes, c'est le R<sup>2</sup> Within qui est plus approprié puisqu'il est de 0.9998, ce qui signifie que la variation intra-individu de la variable dépendante est expliquée à 99.98% par celle des variables explicatives. Le modèle est alors globalement acceptable. De plus, le test global de Fisher révèle une p-value (Prob > F = 0,0000) inférieure au seuil de signification  $\alpha$  (5%) ; c'est-à-dire que le modèle est globalement bien spécifié.

Le test de Student révèle que, pour chaque coefficient, la p-value (P > |t|) est inférieure au seuil de signification  $\alpha$  (1%). Tous les coefficients du modèle sont individuellement significatifs au seuil de 1%. Ceci montre que l'effet respectif des variables indépendantes (PAR, PRO, PER, EPT et PLT) sur la variable dépendante (DEP) est significatif.

La fiscalité propre (PRO), la fiscalité partagée (PAR), la fiscalité de péréquation (PER) ont des coefficients positifs. Ceci signifie que, ces variables évoluent dans le même sens que les dépenses locales (DEP). Ainsi, lorsque la fiscalité propre, la fiscalité partagée et la fiscalité de péréquation varient d'une unité, les dépenses locales varient dans le même sens de 104.65%, 163.69% et 13.65%, respectivement. Les signes de ces trois variables (PRO, PAR et PER) sont conformes aux signes attendus. La fiscalité propre et la fiscalité partagée contribuent le plus à l'expansion des dépenses des collectivités locales. Ceci témoigne à suffisance de l'importance de ces modes de prélèvements fiscaux pour la consolidation du processus de décentralisation fiscale. Par ailleurs, les résultats montrent bien que les transferts intergouvernementaux (PAR et PER) constituent une source fondamentale de revenus pour les collectivités locales puisqu'ils favorisent significativement leurs dépenses. Les collectivités locales et l'Etat devraient donc définir des mesures propices à l'amélioration du volume desdits transferts.

L'emprunt (EPT) et la taille de la population (PLT) ont des coefficients négatifs. Ces variables n'évoluent donc pas dans le même sens que les dépenses locales. Ainsi, lorsque l'emprunt et la taille de la population varient d'une unité, les dépenses locales varient dans le sens contraire, respectivement de -76,75% et -33,40%. Les signes de ces deux variables (EPT et PLT) ne sont pas conformes aux signes attendus. Ces résultats rejoignent ceux de Moussa et Iboudo (2007).

Le signe de EPT peut s'expliquer d'une part à travers l'action individuelle des collectivités locales de la ville de Douala, et d'autre part, à travers l'action du temps. L'action individuelle est liée au fait que, la pratique de l'emprunt dans le financement de la décentralisation est plus développée dans certaines collectivités locales que dans d'autres, qui pour la majorité ne disposent pas du niveau d'expertise suffisant pour réaliser ce type d'opération. A Douala<sup>3</sup>, seule la Communauté urbaine dispose de l'habilitation à emprunter sur le marché financier. L'effet individuel peut aussi s'expliquer par la faiblesse de l'épargne des collectivités locales. Ladite faiblesse serait expliquée par les insuffisances de gestion locale, mais aussi par la dépendance financière des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat (Yatta, 2009). De même, le

---

<sup>3</sup> Un exemple est donné par celle-ci en 2005 : en effet, suite à l'autorisation du Ministère en charge de la tutelle des collectivités locales et du Ministère de l'économie et des finances, la Communauté urbaine de Douala a réalisé des émissions obligataires sur le marché des capitaux camerounais, la Douala Stock Exchange, en deux temps. La première émission obligataire pour un montant de 13,5 millions de dollars et la seconde pour un montant de 5,5 millions de dollars.

principe d'unicité de caisse (prévarication des ressources des collectivités locales dans un contexte de crise de finances publiques de l'Etat) compromet l'emprunt des collectivités locales. Elle peut mettre une collectivité locale dans l'impossibilité d'honorer à un remboursement de prêt (Yatta, 2009). L'action du temps est liée au fait que, la pratique de l'emprunt n'est pas régulière dans le temps (l'emprunt n'est pas contractée chaque année par les collectivités locales).

Le signe de PLT peut s'expliquer par le fait qu'une partie significative de la population (secteur informel) échappe au paiement de l'impôt. Avec l'expansion du chômage, les jeunes se tournent de plus en plus vers le secteur informel. Une autre justification se trouverait dans le fait que les individus payent les impôts sans recevoir de contrepartie en matière d'investissements publics, à cause des détournements de fonds par les autorités communales. Ceci est aussi dû au dysfonctionnement des communes, et au retrait des fonds aux collectivités locales par l'Etat. Tout ceci freine l'augmentation des dépenses locales, pendant que la population augmente.

## **Conclusion**

La problématique du financement du développement local par les transferts intergouvernementaux a suscité l'intérêt de cette étude qui s'est attelée à évaluer la contribution desdits transferts à la croissance des dépenses des collectivités locales de la ville de Douala. L'exploitation des données budgétaires des six collectivités locales de la ville de Douala a permis d'estimer un modèle de panel à effets individuels fixes par la méthode des moindres carrés ordinaires. Les résultats ont montré que les transferts intergouvernementaux favorisent les dépenses communales de la ville de Douala. Par conséquent, l'Etat et les collectivités locales gagneraient à s'investir davantage à l'amélioration des recettes budgétaires locales par la mise sur pied des mécanismes de transferts intergouvernementaux efficaces. L'Etat pourrait donc augmenter la part de son budget qu'elle accorde aux collectivités locales puisqu'elles sont responsables de compétences nécessitant des charges financières importantes. L'Etat devrait aussi définir des mécanismes cohérents et transparents de transferts intergouvernementaux tenant compte des besoins et des capacités réels des collectivités locales. Les données sur les finances budgétaires communales devraient être régulièrement disponibles et mises à jour par l'Etat et les collectivités locales afin d'assurer la transparence de l'allocation des transferts intergouvernementaux. En dépit de la pertinence



des résultats de notre étude, cette dernière présente des limites, notamment la population étudiée, la méthode d'estimation utilisée et les variables analysées. En effet, l'étude s'est essentiellement consacrée aux collectivités locales de la ville de Douala en ignorant celles des autres villes camerounaises (Yaoundé, Bafoussam...). Par ailleurs, l'étude a privilégié l'analyse statique des données au détriment de l'analyse dynamique qui aurait permis d'apprécier l'influence des variables retardées sur le phénomène étudié. Aussi, l'étude s'est spécifiquement intéressée aux transferts intergouvernementaux alors que la décentralisation fiscale met en jeu en dehors desdits transferts d'autres sources de revenus locaux dont l'analyse aurait permis d'améliorer la portée des résultats de cette étude. Compte tenu de ces insuffisances, des pistes de recherche s'ouvrent pour les travaux futurs. Il s'agira par exemple de déterminer la contribution de la décentralisation fiscale à la croissance économique au Cameroun par une approche dynamique.

## BIBLIOGRAPHIE

Atsushi, I. (2004). Decentralization and economic growth revisited: An empirical note. JBICI Working paper, JBICI Institute.

Bahl, R.W. & Shyam, N. (1986). Public Expenditure Decentralization in Developing Economies. *Government and Policy*, (4), 405-423.

Bennett, R.J. (1990). *Decentralization, Local Governments and Markets* (Oxford: Clarendon Press).

Bird, R.M. & Vaillancourt, F. (1999). Fiscal decentralization in Developing Countries: an overview. In R.M. Bird & F. Vaillancourt (eds), *Fiscal decentralization in Developing Countries* (pp. 201-221). Cambridge. Cambridge University Press.

Chambas, G. (2005). *Afrique du sud du Sahara : mobiliser des ressources fiscales pour le développement*. Paris, Economica.

Chambas, G., Brun, J.F., Delacourt, J., Drancy, I., Doz, G., Gilles, S., Rota Graziosi, G. & Attila, G. (2009). *Mobiliser des Ressources Locales pour les collectivités décentralisées en Afrique subsaharienne*. Etude du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Clémence, V. (2009). *Décentralisation fiscale en Afrique francophone : Note sur les transferts intergouvernementaux*. Division Réforme du Secteur Public et Renforcement des Capacités (AFTPR). Région Afrique.

Cuong, V.S. (2009). *La politique fiscale et le développement du Vietnam au cours de la transition*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne.

Davoodi, H. & Heng-fu, Z. (1997). Fiscal Decentralization and Economic Growth: A Cross-Country Study. *Journal of Urban Economics*, (43), 244-257.

Finken, M. (1996). *Communes et gestion communale au Cameroun*. Presses du groupe ST François, Yaoundé.

Fukasaku & De Mello (1993). Fiscal decentralization and intergovernmental relation in transition economies. Policy Research Working Paper-WPS1122: Washington-WB.

Hassani, K. & El Moussali, M.N. (2020). Le New Public Management : quels enjeux pour le système de santé publique au Maroc ?. *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, 3(1), 454-474.

Hayek, F. (1945). The use of knowledge in society. *American Economic Review*, 35(4), 519-530.

Moussa, L.L. & Iboudo E. (2007). Décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre, apprendre des expériences locales et intersectorielle : études de cas du Ghana et du Mali.

Nkwenka, N.P.G. (2012). La décentralisation fiscale comme facteur de développement local au Cameroun : cas de la ville de Douala. Mémoire de master en sciences économiques, Université de Dschang, Cameroun.

Nkwenka, N.P.G., Temomo, W.R. & Mimche, K.A.C. (2019). Décentralisation fiscale et croissance des dépenses locales dans les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun : cas de la ville de Douala. *European Scientific Journal*, 16(4).

Oates, W. (1993). Fiscal decentralization and economic development, *National Tax Journal*, 46(2), 237-243.

Sevestre, P. (2002). *Econométrie des données de panel*. Dunod, Paris, France.

Shah (1994). The Reform of Intergovernmental Fiscal Relations. In *Developing & Emerging Countries*. World Bank Policy Research Working Paper n°23, Banque Mondiale.

Xie, D., Zou, H. & Davoodi, H. (1999). Fiscal decentralization and Economic Growth in the United States. *Journal of Urban Economics*, 45, 228-239.

Yatta, F.P. (2009). *La décentralisation fiscale en Afrique : enjeux et perspectives*. Karthala, Paris.

Zaoujal, N. & Outtaj, B. (2019). Efficience des dépenses publiques relatives aux services sociaux de base : une comparaison de multiplicateur. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, (12).

Zhang, T. & Zou, H.-F. (1999). Fiscal Decentralization, Public Spending, and Economic Growth on China. *Journal of Public Economics*, (67), 221-261.